

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 20

Absents : 6

- dont suppléés : 3

- dont représentés : 2

Votants : 25

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le neuf avril deux mille vingt et un se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe, GARNIER Louis Gabriel, ORTUNO Miguel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et CAPEL Denis

EXCUSES : BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/46

OBJET : REGIE UBAYE SKI - CONVENTION DE DEPOT / VENTE A CONCLURE AVEC UBAYE TOURISME POUR L'ETE 2021.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la nécessité de fournir à la clientèle de la Régie Ubaye Ski, un document concernant les randonnées sur le secteur du Sauze Super-Sauze, en particulier depuis les gares d'arrivée des télésièges ;

CONSIDERANT que pour l'été 2021, ce document est mis en vente par Ubaye Tourisme ;

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en place une convention de dépôt-vente entre Ubaye Tourisme et la Régie Ubaye Ski afin de pouvoir proposer ce document à la vente au niveau des caisses de la Régie ;

VU le projet de convention annexé ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Ubaye Ski, réuni le 5 avril 2021 ;

Sur Proposition de Mme JACQUES Elisabeth, Vice-présidente,

Après délibéré,

A la majorité des membres présents,

**M. GARNIER Louis-Gabriel s'étant abstenu pour lui-même ainsi que
Mme MATTERA Wendy dont il a le pouvoir ;**

- **APPROUVE** la mise en œuvre de cette convention de dépôt-vente pour la saison estivale 2021.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à la signature de cette convention.
- **PRECISE** que l'encaissement par la Régie Ubaye Ski de ces cartes pour le compte d'Ubaye Tourisme sera effectué à titre gratuit, sans rémunération de la Régie.
- **DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites à l'article 7061 du budget de la régie « Ubaye ski » et que les crédits correspondant au reversement à Ubaye Tourisme sont prévus à l'article 6288 dudit budget ;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT



Séance du 15 avril 2021